



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE

Trésorerie Générale - 4 quai de Versailles -

BP 93503 - 44035 Nantes CEDEX 1

☎ 02 40 20 76 62

@ sudtrésor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES

UNITAIRES

DEMOCRATIQUES

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

Centre national éditique : avoir « Meyzieu » pour pleurer...

Le 27 juin 2007, des représentants SUD Trésor des DI de NANTERRE, MONTREUIL, BESANCON, METZ, LILLE et NANTES ont assisté dans le cadre du suivi du Schéma Directeur Informatique à une réunion d'information sur le futur centre national d'éditique. La 3^{ème} Sous Direction a fourni quelques explications sur l'avancement du projet du C.E.N.T. M. CASTELLAZI (sous-directeur systèmes d'information) a animé cette réunion et a présenté le futur Chef du centre de MEYZIEU, M. COURNET.

ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le personnel de direction (4 personnes) gèrera les ressources humaines et matérielles (constitution et pilotage du calendrier prévisionnel de travail et gestion des commandes et du stock papier),

Le métier de conception et de préparation des documents concernera les analystes et les programmeurs. Ils traiteront le flux de fichiers, la gestion des interfaces avec les DI et s'occuperont de la mise en exploitation des maquettes d'imprimés. Ce personnel administratif travaillera en horaires variables de type administratif.

Les agents de fabrication (50 personnes environ) gèreront les serveurs d'impressions et piloteront les lignes d'impressions. Ils seront encadrés par un chef de fabrication et un chef d'atelier. Il y aura un responsable par ligne chargé du pilotage et du paramétrage assisté par des agents qui chargeront les bobines de papier. Ces mastodontes imprimeront en recto verso et en couleur des imprimés comportant deux documents de format A4 par page, à une cadence de 150mètres/minute. 22000 plis seront édités à l'heure...

Selon la période de l'année : 1,2 ou 3 équipes seront opérationnelles. Pendant 7 semaines, du mois d'août au début du mois de novembre, les agents feront des nuits avec le renfort de 'non-titulaires'. Au total ils travailleront 12 nuits dans l'année et toucheront une indemnité de 24,88 € par nuit et 645 € par an sous forme d'ACF. Ils bénéficieront du protocole ARTT de 35 heures de travail hebdomadaire et de 15 jours d'ARTT. Le planning des congés obéira à un schéma très restrictif : des **périodes rouges** en janvier et du mois d'août à la fin octobre au cours desquelles les agents ne pourront pas s'absenter ! Les **périodes oranges** concerneront les mois d'avril et de novembre. Les congés n'y seront autorisés qu'à hauteur de 25% de l'effectif. Le reste de l'année sera considéré comme des **périodes blanches** où les agents pourront s'absenter dans la limite de 50% de l'effectif !

Les opérateurs bénéficieront d'une pause de 20 minutes pour 7 heures de travail.

Il n'y aura pas de chèques restaurant. La possibilité d'accéder à un restaurant interentreprises pourrait être éventuellement étudiée ...

La gestion des stocks, le chargement et le déchargement des camions postaux seront effectués par des **agents (manutentionnaires et caristes)** qui travailleront en horaires variables de type administratif, décalés en raison des contraintes liées à l'accueil des camions.

Le gardiennage des locaux devra être assuré 24 heures sur 24 par **cinq agents**. Le choix entre agents publics de type Berkani et entreprise privée de gardiennage n'est pas tranché.

Une étude ergonomique concernant les contraintes liées au bruit a été menée en 2005. Les machines ont été conçues pour ne pas dépasser les 90 décibels. Des protections individuelles prévues pour réduire les risques seront proposées aux agents : casques, protections moulées, boules Quiès. Le CHS du Rhône gèrera les problèmes et une visite médicale annuelle sera programmée. SUD a été catégorique sur le respect des conditions de travail des personnels. L'industrialisation des tâches menée dans un but unique de rentabilité s'effectue très souvent au détriment de la santé des agents. Dans le cadre de la montée en puissance du C.N.E.T, SUD Trésor veillera à ce que les textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité soient appliqués avec la plus grande rigueur par l'administration et que la DGCP assume dans le domaine de la prévention toutes les responsabilités qui lui incombent.

SUD a demandé d'obtenir par l'intermédiaire de la préfecture du Rhône ou du TPG des priorités pour l'accès au logement social. Rien n'est en effet prévu pour l'installation des agents volontaires et le prix des loyers étant prohibitif dans la région lyonnaise, ceux-ci risquent d'éprouver les pires difficultés pour se loger. Au sujet des conjoints, aucune mesure d'accompagnement n'est prévue pour faciliter le rapprochement !

Au regard des contraintes financières et des futures conditions de travail peu attractives imposées aux agents, d'ores et déjà une question se pose : l'administration sera-t-elle en mesure de recruter le nombre d'agents suffisants pour démarrer le C.N.E.T. ?

Que se passera-t-il alors si l'effectif prévu n'est pas atteint ? recours à l'externalisation et à la sous-traitance ? Ne serait-ce d'ailleurs pas l'intention inavouée de l'administration ?

La difficile reconversion des agents des services d'édition...

Dans les mois à venir les agents vont être conviés à un nouvel entretien pour confirmer leurs vœux émis en 2004 (année du premier entretien) Les agents volontaires pour intégrer le site de MEYZIEU seront prioritaires et bénéficieront d'une formation de 2 mois. A l'issue de cette période probatoire si le rapport est favorable, la candidature de l'agent sera définitivement retenue. Sinon il sera soumis aux conditions communes de reconversion.

Des zones d'ombres demeurent quant au calendrier de délestage des éditions. Il pourrait se situer entre la mi-2008 et la fin 2010. Une incertitude concerne aussi les DI délestés. Néanmoins à terme, les DI ne conserveront qu'un atelier de traitement de l'information (éditions A4) qui emploiera 2 personnes (au lieu de trois initialement prévues...) Quid de l'avenir professionnel du reste d'un personnel qui jusqu'alors a assumé des métiers très spécifiques dans des cadres d'organisations horaires liées aux contraintes informatiques ? Les agents qui jusqu'à ce jour ont accompli toute leur carrière dans les services d'édition pourront-ils facilement s'adapter à des fonctions administratives qui requièrent des technicités particulières, auront-ils la possibilité de refuser les affectations qui leur seront soumises ? Arrivés à un certain âge, il est très difficile de se reconvertir et changer de filière entraîne parfois de graves problèmes d'adaptation. L'exemple des dactylocodeuses est à cet égard flagrant. Leurs postes supprimés ; ces dernières ont été nommées dans des postes comptables où leur reconversion s'avère parfois très délicate. Les tuteurs chargés de leurs formations n'ont bien souvent pas le temps de s'occuper d'elles. Les résultats peuvent s'avérer catastrophiques : stress, déprime, manque de confiance en soi. Quant aux autres agents qui demeurent dans l'expectative depuis 1998, (début de la réforme) : les questions, les inquiétudes, l'incertitude entraînent un manque de motivation professionnelle et génèrent des problèmes de santé...

Le mal être au travail n'est pas une formule vaine, ni un « fantasme » de syndicaliste... Les restructurations et/ou suppressions de services- effectuées toujours au nom de la sacro-sainte notion de coût/rendement engendre aujourd'hui une crainte légitime de l'avenir et favorise l'émergence d'un phénomène qui tend désormais à se propager : **la souffrance au travail**.

Représentante SUD du DI de Nantes à la commission de suivi
du Schéma Directeur Informatique du 27 juin : Marie Claude VILLENEUVE